

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTE COM DES 3 PROVINCES - COMMUNAUTE COMMUNES DES 3 PROVINCES
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER
DSDEN - DSDEN

MAIRIE DE SANCOINS - M. LE MAIRE

PISCINE - PISCINE

Dossier suivi par : X.BRACQ/L.FOURRICHON

Téléphone : 02.38.77.33.15/19

courriel : ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Veuillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : PISCINE DE SANCOINS

Date du prélèvement : 15/09/2025

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-JC

N° de prélèvement(s) : 00096741

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	PATAUGEOTRE ¹ INT
Heure du prélèvement				11h00
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,4
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,80
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,96
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	2,30
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	0,50
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10
Fréquentation instantanée		-	-	0
Température de l'eau	°C	-	-	28,7
Transparence qualitative *		-	-	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	PATAUGEOTRE ¹ INT
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1
Chlorures	mg/L	-	250	100
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,2

** Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

prélèvement de recontrôle :

L'eau du bassin est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Signé à Bourges le 22 septembre 2025

P/ le Préfet,
La référente eaux potable et de loisirs
Christelle RAILLARD

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent

ARS Centre-Val de Loire - Délégation Départementale du Cher
Cité Lariboisière - 6, place de la pyrotechnie - bât D 2ème étage N° CS 80 003 18023 Bourges Cedex Standard : 02 38 77 33 00

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTE COM DES 3 PROVINCES - COMMUNAUTE COMMUNES DES 3 PROVINCES
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER
DSDEN - DSDEN

MAIRIE DE SANCOINS - M. LE MAIRE

PISCINE - PISCINE

Dossier suivi par : X.BRACQ/L.FOURRICHON

Téléphone : 02.38.77.33.15/19

courriel : ARS-CVL-DD18-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

Veuillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE DE SANCOINS**

Date du prélèvement : 10/09/2025

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-JC

N° de prélèvement(s) : 00096602 00096603

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN INT	PATAUGEoire INT
Heure du prélèvement				10h20	10h40
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,3	7,3
Chlore libre	mg(Cl2)/L	-	-	1,54	1,62
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,92	0,96
Chlore total	mg(Cl2)/L	-	-	2,00	2,10
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	0,6	-	0,46	0,48
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10
Fréquentation instantanée		-	-	0	0
Température de l'eau	°C	-	-	28,0	28,0
Transparence qualitative *		-	-	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	GRAND BASSIN INT	PATAUGEoire INT
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	120	120
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,5	3,5

** Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau de la pataugeoire n'est pas conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur pour les staphylocoques.
Un recontrôle est prévu prochainement.
L'eau du grand bassin est conforme aux limites de qualité.

Signé à Bourges le 22 septembre 2025

P/ le Préfet,
La référente eaux potable et de loisirs
Christelle RAILLARD

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent